



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

**20220630031DE**

**ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE GEMAPI**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les 5 EPCI composant les bassins versants Sources de la Dordogne Amont et Rhue se sont positionnés favorablement à une structuration syndicale passant par la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se fera par le biais d'une procédure de mise en concurrence formalisée par un groupement de commande.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Sumène Artense est la coordonnatrice du groupement, et qu'à ce titre elle est chargée de solliciter les financeurs.

Suite à la consultation monsieur le Président d'actualiser le plan de financement qui serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant TTC	Financeurs	Montant TTC	Taux %
Mission d'AMO	36900 €	Agence de l'eau Adour Garonne	15375€	50% pris sur le HT soit 42% sur le TTC
		Conseil Départemental du Cantal	3690€	10% (pris sur le TTC)
		Autofinancement	17835€	48%
<b>TOTAL</b>	<b>36900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36900 €</b>	<b>100 %</b>

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 015-241501055-20220630-20220630031DE-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide :

- d'actualiser le plan de financement
- de solliciter les financeurs
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 01/07/2022

Affichée ou notifiée le 01/07/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 015-241501055-20220630-20220630031DE-DE